



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2024**

RAPPORT D'ACTIVITE

SUR LE PLAN ASSOCIATIF

LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

Les instances de la gouvernance de l'Unapei 34 se sont réunies lors de l'exercice écoulé bien au-delà des exigences statutaires compte tenu des sujets à aborder et des questions à résoudre : le bureau exécutif s'est réuni 13 fois et le conseil d'administration 11 fois. Une nouveauté à signaler : afin de préparer le mode de fonctionnement qui sera celui de la future gouvernance, à partir de septembre 2023 et jusqu'à ce jour, le conseil d'administration s'est réuni alternativement en mode « gestion » et en mode « vie associative et familiale ».

Le travail avec le cabinet « Endogène » a continué et 15 réunions ont eu lieu permettant de donner une formation managériale aux membres du conseil d'administration.

Enfin, diverses réunions de quatre groupes de travail constitués d'administrateurs ont permis de parvenir à la modification de la gouvernance et à son corollaire, la refonte de nos statuts, à la rédaction du nouveau projet associatif, et à la définition d'actions à mener en direction des familles d'une part et des établissements d'autre part.

LA VIE ASSOCIATIVE ET FAMILIALE

L'ACTIVITE MILITANTE

Nous avons participé début septembre 2023 à plusieurs forums des associations à Castelnau le Lez, à Montpellier, à Saint Martin de Londres et à Frontignan dans le but de mieux faire connaître l'association et la cause des personnes en situation de handicap mental.

Nous avons tenu une conférence de presse le 21 septembre 2023 dans le but d'informer l'opinion publique des carences de l'Etat en matière de politique en faveur du handicap, notamment à la suite de la condamnation de l'Etat par le Conseil Social de l'Europe.

Lors du forum des associations de Montpellier, nous sommes intervenus sur plusieurs radios locales et le 19 octobre pendant le journal du soir de France 3, avec le même objectif.

Toujours dans le but de solliciter l'attention des pouvoirs publics, nous avons écrit à l'ensemble des députés et sénateurs de l'Hérault pour les alerter sur les insuffisances de places dans nos établissements ainsi que sur les questions de rémunération de nos professionnels : seuls, deux députés ont accepté de nous rencontrer et l'un d'entre eux a accepté de poser au gouvernement (ministre en charge des personnes handicapées) une question écrite rédigée par nos soins, ce qui a été fait le 19 décembre 2023. Le texte de la question est le suivant :

« M. Sébastien Rome interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des solidarités et des familles, chargée des personnes handicapées, sur la situation faite aux enfants et adolescents handicapés qui sont sans aucune prise en charge éducative, à quelque titre que ce soit (instituts médico-éducatifs, dispositifs divers mis en place par les services de l'éducation nationale). Depuis le début de cette législature, une trentaine de questions portant sur le même sujet ont été posées par différents députés, entraînant une réponse à chaque fois identique issue visiblement d'un traitement de texte et ne répondant pas véritablement au fond du sujet. Cette réponse stéréotypée consiste à présenter les réalisations, notamment de l'éducation nationale, mais ne répond jamais au fond du problème : pourquoi y-a-t-il toujours 10 000 enfants et adolescents handicapés mentaux sans aucune prise en charge éducative en France aujourd'hui ? Pour le seul département de l'Hérault, le nombre d'enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif non pris en charge à titre éducatif d'une quelconque façon est estimée entre 600 et 700 et les associations gestionnaires d'établissements et services pour ces personnes sont consternées par l'inaction de l'État, dont M. le député rappelle qu'il vient d'être condamné par le Conseil social de l'Europe pour violation de tous les droits des personnes handicapées et de leurs familles (éducation, santé, logement, travail, aide aux aidants).

À titre d'exemple de cette inaction, que ces réponses lénifiantes ne sauraient dissimuler, en région Occitanie le calendrier prévisionnel des réalisations pour les années 2023-2024 de l'agence régionale de santé fait état d'une possible réalisation d'une unité élémentaire d'enseignement autistes (une dizaine de places) dans le département de l'Aveyron : c'est tout, sur deux ans, pour toute la région Occitanie. Lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue au printemps 2023, le Président de la République a présenté un projet de création d'ici 2027 de 100 IME dans l'école. Huit mois après cette déclaration, les associations qui œuvrent dans le domaine du handicap mental sont toujours en attente d'une esquisse de cahier des charges qui pourrait leur permettre d'élaborer leurs projets : rien n'a encore bougé sur ce sujet. Il lui demande quand des décisions concrètes vont enfin être prises pour résoudre ce problème de prise en charge éducative de ceux qui n'en bénéficient pas aujourd'hui, dont elle comprend que les personnes atteintes d'un handicap mental, leurs familles et leurs associations représentatives sont en attente depuis trop longtemps désormais. »

La réponse de la ministre, publiée au journal officiel le 23 avril 2024 est la suivante :

« Au cours de la Conférence nationale du handicap, le Président de la République a annoncé la création de 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap à l'horizon 2030. Cette mesure vise à proposer à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée à sa situation, considérant ses besoins et attentes. Fort de cet engagement, le ministère des solidarités et des familles a décliné cette mesure avec une attention toute particulière pour les territoires les moins dotés en termes de solutions, dans une logique d'équité territoriale tant sur le territoire métropolitain qu'en Outre-mer.

La circulaire DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issue de la Conférence nationale du handicap 2023, précise les modalités de mise en œuvre de ce plan. Doté de 1,5 milliard d'euros financés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, ce plan constitue un effort inédit de la nation en direction de ce public afin de permettre à chaque personne de réaliser son projet de vie. Ces crédits visent à faire émerger de nouvelles solutions modulaires et tournées vers le milieu ordinaire, pour accélérer la transformation des établissements et services et passer d'une logique de places à une logique de plateformes de services coordonnés avec la personne en situation de handicap. En région Occitanie, ce sont 153 millions d'euros supplémentaires qui seront mobilisés via l'agence régionale de santé pour compléter l'offre d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap. Les Agences régionales de santé réaliseront des diagnostics territoriaux en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les associations représentant les personnes ainsi que les départements, chefs de file de l'action sociale sur leur territoire. A partir des besoins identifiés dans les territoires avec l'ensemble des acteurs concernés, seront établies, à la fin du printemps 2024, des programmations pluriannuelles des solutions à développer dans les territoires. Afin de suivre ce plan, un suivi national sera assuré par la ministre déléguée auprès de la ministre des solidarités et des familles, chargée des personnes handicapées, dans le cadre d'un comité de pilotage national de la transformation de l'offre réuni tous les six mois. S'agissant de l'intégration physique de cent établissements médico-sociaux pour enfants au sein de l'école, une mission a été confiée à Monsieur le président Stéphane Haussoulier et Madame Lucie Carrasco, lesquels rendront leurs conclusions au premier trimestre 2024. »

Bien avant la réponse ministérielle, nous avons rencontré sur ces sujets l'ARS le 20 décembre 2023 et examiné avec elle les conséquences prévisibles de la dotation budgétaire supplémentaire de 153 millions d'euros pour la région Occitanie en termes d'appel d'offres ou de candidatures qui nous ont amenés ultérieurement à déposer des projets auprès de l'Agence (cf. sur ce point le § « Réponse aux appels à candidature et à manifestation d'intérêt »).

L'ACTIVITE EN DIRECTION DES FAMILLES ET DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Plusieurs réunions ont été organisées au profit des familles : deux d'entre elles ont concerné les questions patrimoniales et ont été animées par des représentants de la CARAC les 1^{er} et 4 juillet 2023 et ont permis à une vingtaine de familles intéressées de se documenter collectivement sur ces sujets, puis d'avoir, si besoin, un rendez-vous particulier avec des personnels de la CARAC.

Le 26 septembre 2023, nous avons participé à une journée organisée par le service de génétique du CHU de Montpellier sur le thème des maladies rares et du handicap. Le but que nous poursuivons, conjointement avec le service de génétique est de pouvoir permettre aux médecins de rechercher chez les personnes accompagnées volontaires ainsi que leurs familles, les causes de leur handicap. L'intérêt est double : faire progresser la recherche médicale et œuvrer pour l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap. En effet, les progrès de la génétique permettent aujourd'hui dans un certain nombre de cas de prévoir la survenue de à terme de certaines maladies et donc de favoriser leur prévention. Nous serons amenés à revenir vers vous lorsque nous aurons pu concrétiser ce projet avec le service de génétique du CHU.

Dans le même ordre d'idée, nous avons participé à une étude sur la prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap mental menée par l'association ONCODEFI. Cette étude vient de se terminer, et le médecin directeur de l'association que nous avons récemment rencontré sera disponible avec son équipe pour venir en présenter les résultats aux familles intéressées : nous serons amenés à vous informer en temps utile de l'organisation de cette réunion.

Le 15 décembre 2023, nous avons organisé un séminaire sur l'autodétermination en présence de personnes accompagnées, de professionnels et d'administrateurs, animée par un sociologue spécialiste du secteur médico-social et par la directrice générale de l'Unapei 45 qui a beaucoup œuvré en ce sens et a transformé ses établissements en plateforme de services : sur ce sujet important, puisqu'il figurera désormais clairement dans notre nouveau projet associatif, nous aurons l'occasion de revenir sous peu vers vous pour vous en informer plus amplement et recueillir votre avis.

Le 7 mars dernier, nous avons organisé au foyer Beaurevoir une réunion au profit des familles dont les enfants sont sans solution, en lien avec les associations Halte Pousse et Adapei 83, sur le thème des unités de répit (l'association Adapei 83 gère à Baillargues une nouvelle structure de répit et nous avons conventionné avec elle pour la soutenir dans ce projet) : une vingtaine de familles ont assisté à cette réunion.

Ce 5 juin 2024, nous avons organisé une réunion au profit des familles sur le thème de « l'après nous » qui est évidemment pour tous les parents un sujet parfois angoissant s'agissant de l'avenir de leur enfant. Cette réunion a permis aux 120 personnes présentes de se documenter sur les divers sujets de nature patrimoniales, financières et juridiques qui permettent d'assurer au mieux l'avenir de la personne en situation de handicap lorsque sa famille n'est plus là.

Comme l'an passé, nous avons aussi programmé deux réunions festives : un après-midi crêpes-karaoké le dimanche 18 février 2024 qui a eu lieu à Montferrier le Lez dans une salle municipale mise gracieusement à notre disposition par la maire de la commune et qui a réuni... personnes dans une ambiance animée. Un après-midi « fête de la musique » dans une salle municipale de Frontignan qui va se dérouler ce 30 juin, où nous prévoyons la venue de plus de 200 personnes.

Nous avons enfin pu recruter une assistante sociale qui répartit son temps entre le SAVS et l'Association. Sa mission consiste à conseiller et orienter les familles de personnes en situation de handicap qui sollicitent l'Unapei 34, qui sont le plus souvent dépourvues et dans le désarroi notamment après l'annonce du handicap de leur enfant. Pour prendre contact avec elle, il suffit de contacter le siège de l'Unapei 34.

DIFFICILE RELANCE DE L'OPÉRATION BRIOCHES...

Après une année 2022 où nous avons vendu 10000 brioches pour un bénéfice de 21 232 €, en 2023 nous avons commandé 15000 brioches, comptant sur une forte mobilisation de tous pour approcher les résultats d'avant COVID.

Malheureusement ce ne fut pas le cas; hors la performance de l'équipe du bassin de Thau sous la conduite de Michel Chabbert, Michèle Bourgue et Alain Combes. Leur mobilisation et leur disponibilité ont permis de vendre plus de 4000 brioches.

Avec un peu plus de 7000 brioches vendues sur le bassin de Montpellier nous avons atteint 11000 brioches. Le solde, soit 4000 brioches, a été offert à la banque alimentaire, les restos du cœur et d'autres associations proches des étudiants.

Notre résultat a donc chuté pour atteindre 21 426 €.

Pour stimuler l'implication des établissements nous avons décidé de leur octroyer 1€ par brioche vendue par leur intermédiaire et 1,50€ au plus performant. Nous leur avons versé 2 630 € pour contribuer au financement d'activités ludiques. Le résultat net est donc de 17 796 €.

Cette somme a permis de contribuer à l'amélioration du quotidien de nos enfants : un cadeau collectif offert à chaque établissement accueillant des enfants (Trampoline , vélos.....), un babyfoot pro pour plusieurs salles de repos (Esat les Garrigues, Esat l'Envol de Castelnaud), L'après-midi Crêpes Karaoké qui a réuni plus de 200 personnes en février 2024 et La Fête de la musique ouverte à tous (enfants, adultes, familles, collaborateurs) qui doit se tenir le 30 juin, salle de l'Aire à Frontignan.

Nul doute que cette opération, emblématique de notre mouvement parental, doit se renouveler pour continuer à contribuer de manière significative à l'amélioration du quotidien de nos enfants.

Cela ne peut réussir que si TOUTES LES COMPOSANTES DE L'ASSOCIATION Unapei 34 (1100 parents, 860 collaborateurs, 1300 résidents) unissent leurs forces pour mobiliser leur entourage.

Depuis janvier une poignée de bénévoles (une vingtaine) œuvrent pour convaincre un maximum de collectivités, associations, clubs sportifs, entreprises, collèges, lycées) de devenir partenaires de cette opération.

GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE

Comme les années précédentes, notre Association est engagée dans des opérations immobilières importantes afin d'améliorer nos locaux de travail et donc d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

TRAVAUX FOYERS BEAUREVOIR

L'extension des chambres des unités 2 et 3 du Foyer le Parc, sur le site de Beaurevoir, est terminée. Les résidents bénéficient d'un doublement de la superficie de leur chambre, tout en conservant leur lieu familial.

En outre, la création de l'Unité 5 est terminée. Tous les travaux sont réalisés. Cependant, au regard des aléas liés à la construction, nous sommes dans l'attente de la validation de la commission de sécurité pour nous y installer. Il s'agit d'une question de jours.

TRAVAUX FOYERS LES ECUREUILS MONTPELLIER

Comme vous le savez certainement, nous sommes engagés depuis plusieurs années (et pour encore plusieurs mois), dans la reconstruction d'une partie des foyers les Ecureuils de Montpellier. Cette année, nous avons pu terminer la construction du nouveau foyer de vie (cf. partie du RA) de 12 places.

Par ailleurs, nous avons réceptionné les premières villas du FLE.

Les travaux de la cuisine sont terminés et nous pouvons donc parfaitement y confectionner nos repas. En ce qui concerne le réfectoire, dire que nous avons connu des turpitudes serait un doux euphémisme. Nous avons été contraints de refaire réaliser plusieurs fois la dalle, pour finalement devoir changer d'artisan. Au fond, nous déplorons plusieurs mois de retard quant à la livraison du réfectoire.

DEMENAGEMENT DU SIEGE

Nous avons déposé et obtenu un permis de construire pour déménager notre Siège dans la zone d'activité de la Valsière sur la commune de Grabels.

Cependant, les événements géopolitiques (guerre en Ukraine...) qui ont suivi le dépôt du permis de construire, ont drastiquement fait évoluer le coût prévisionnel du nouveau bâtiment.

En responsabilité, l'Association a fait le choix d'annuler ce premier permis de construire afin de retravailler de nouveaux plans, sans changer notre cahier des charges. Nous avons choisi un nouvel architecte et nous sommes rapprochés d'un constructeur spécialisé dans les bureaux d'entreprise.

Ainsi, nous avons pu concevoir de nouveaux plans qui respectent notre budget. Un nouveau permis de construire a donc été déposé début 2024 et nous espérons commencer les travaux à l'automne.

AMENAGEMENT SITE DES MURIERS

Après plusieurs années de discussion, nous avons acquis la parcelle « Vedrenne » située sur le site des Mûriers.

Notre ATO les Terres Blanches ne présente plus de locaux adaptés à notre accompagnement.

C'est pourquoi, nous avons tout d'abord pensé notre projet d'établissement afin de définir nos besoins. En suivant, le cabinet d'architectes, en lien avec les équipes, a élaboré des plans pour un nouvel établissement.

Ceci étant, nous sommes allés bien au-delà de la simple reconstruction de l'ATO.

En effet, nous avons travaillé en intégrant l'ensemble du site des Mûriers (EAM et IME compris) afin d'imaginer également un nouveau théâtre, des salles de gymnastique/sport, plus adaptés, des salles d'ateliers mutualisés ainsi que la création d'une cuisine et d'un réfectoire pouvant recevoir l'ensemble du site.

La circulation a été prise en compte afin de délimiter une grande zone piétonne dans laquelle pourront déambuler les personnes en situation de handicap et les salariés.

Nous finalisons les études financières afin de présenter ce projet aux autorités de tarification et de contrôle, l'ARS et le CD 34.

Cette étude de réaménagement plus large que la seule réimplantation de l'ATO « les Terres Blanches » a été présentée aux familles des personnes accompagnées par l'ATO lors de la journée portes ouvertes du 7 mai. Nous devons désormais rencontrer les deux autorités de tarification et de contrôle (ARS et département) pour négocier avec elles les financements. Lorsque les perspectives de réalisation seront éclaircies, le projet de réaménagement du site, qui implique également l'IME « les Mûriers », sera présenté à toutes les familles concernées. Par ailleurs, l'ancienne villa Védrenne située sur ce site vient d'être démolie.

DEPOT DE 20 PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS

La gestion du patrimoine ne se résume pas à ces opérations immobilières de grande envergure. Au quotidien, les directions d'établissements réalisent les opérations de prévention, de maintenance et d'amélioration pour garantir un espace d'accueil satisfaisant.

Pour cela, nous devons établir notre plan pluriannuel d'investissements, couvrant une période de 5 ans et le faire valider par les autorités de tarification et de contrôle.

Cette année, nous avons déposé près de 20 PPI.

Si la plupart ont été validés, nous devons encore négocier pour les ESAT.

VENTE SODICAPEI

L'Association possédait encore des parts dans la SA SODICAPEI dont l'objectif était d'employer des personnes en situation de handicap au sein d'une société d'extraction minière.

Le gisement s'amenuisant, la direction de SODICAPEI, en accord avec les 2 actionnaires, le cimentier VICAT et l'Unapei 34, a décidé de réduire drastiquement l'exploitation. Dans le cas contraire, nous aurions été contraints de fermer SODICAPEI dans les prochaines années.

Ainsi, nous avons travaillé de concert avec VICAT et SODICAPEI afin que toutes les personnes en situation de handicap puissent mettre en œuvre le projet de vie qu'elles souhaitaient. Nous avons également proposé des emplois à des salariés de SODICAPEI et nous sommes heureux d'accueillir depuis l'été dernier, M. Oliver LEPERCQ au poste de comptable au sein des foyers Beaufevoy et Marqueroze.

Enfin, nous nous sommes fait accompagner par un cabinet spécialisé pour négocier au mieux la vente de nos parts au profit de VICAT pour un montant de 250 000 € et le remboursement de notre compte courant pour plus de 850 000 €.

Toutes ces opérations ont été finalisées en décembre 2023.

Ainsi, l'Unapei 34 se donne les moyens de pouvoir soutenir de nouveaux projets tout en s'assurant que la volonté des personnes en situation de handicap soit respectée.

VENTE PARCELLES DE VIGNE

Cette année, nous avons procédé à plusieurs opérations de vente et d'achat : ainsi, le 19 mai 2023, nous avons vendu des parcelles de vignes sur la commune de Villeveyrac dont nous n'avons pas l'utilité à un viticulteur de cette commune pour une somme de 15 000 €.

VILLA SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Nous avons récemment mis en vente notre villa de Saint Bauzille de Putois, qui avait été acquise dans le but d'offrir des moments de répit pour les personnes accueillies en établissement, mais dont l'utilisation est, à l'usage, bien trop faible pour équilibrer les charges et qui coûte chaque année à notre association 30 000 € en pure perte et se dégrade rapidement du fait de son inoccupation : nous avons cherché en vain à augmenter son taux d'occupation et nous avons envisagé d'autres hypothèses d'utilisation sans succès.

FOYER MARQUEROSE

Nous avons acquis l'ancienne maison de retraite « l'Ombrelle » située à Viols le Fort le 13 septembre 2023 pour la somme de 1 100 000 € afin d'y installer le foyer Marquerose

Les travaux pour le réaménagement de l'EPHAD « l'Ombrelle » à Viols le Fort ont démarré début 2024 et se poursuivent normalement jusqu'ici : la nouvelle villa « Marquerose », qui accueillera 17 personnes accompagnées en atelier thérapeutique occupationnel actuellement logées à Fabrègues, devrait pouvoir ouvrir ses portes sous peu.

FOYER PAYS DE THAU

Le conseil départemental de l'Hérault ayant validé notre plan pluriannuel d'investissement prévoyant l'acquisition des immeubles servant au foyer de Frontignan, nous venons de les acquérir auprès de la SEMABATH (sites du Mas Poulit et de la Bergerie), pour la somme de 1 345 779 €, la signature chez le notaire ayant eu lieu le 31 mai 2024.

DONATION TERRAIN DE CASTELNAU

La donation du terrain de Castelnaud le Lez par l'Unapei a été finalisée le 5 septembre 2023.

Ce terrain a fait l'objet d'une étude architecturale pour y implanter une UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) et un permis de construire va être rapidement déposé en ce sens.

DEVELOPPEMENT & PARTENARIAT – COMMUNICATION - DON EN CONFIANCE

DEVELOPPEMENT PARTENARIAT

Toutes nos actions relatives au développement partenarial portent leurs fruits.

➤ PREVENTION BUCCO-DENTAIRE

En 2023, nous avons contractualisé plusieurs partenariats visant à améliorer l'accès aux soins dentaires pour les personnes en situation de handicap.

En collaboration avec le CHU, nous avons proposé plusieurs sessions de sensibilisation bucco-dentaire auprès des résidents de nos établissements, enfants et/ou adultes.

Par ailleurs, nous avons remis en route la télé odontologie avec la faculté dentaire. Pour cela, nous avons dû nous équiper d'une nouvelle caméra et installé un nouveau logiciel, car le précédent matériel était lié avec une entreprise qui a été liquidée.

Nous avons signé cette convention et nous attendons son retour. Pour autant, notre collaboration est déjà effective. Ainsi, nous avons commencé à former aux nouveaux outils, des salariés de plusieurs établissements de l'Unapei 34.

A terme, toutes les personnes en situation de handicap accueillies dans nos établissements, pourront bénéficier de la télé odontologie, qui nous le rappelons, est une téléconsultation ou télé-expertise non invasive. Il s'agit de faire passer une caméra dans la bouche de la personne, et ensuite, la vidéo sera interprétée à distance par un dentiste.

➤ ONCODEFI

L'Association Oncodéfi œuvre pour comprendre et réduire la survenue de cancers chez les personnes en situation de handicap.

Nous vous renvoyons à la partie activité militante.

➤ RESEAU DES MALADIES RARES

L'Unapei 34 s'est associée au réseau des maladies rares. Cela s'est concrétisé en 2023 par la participation active à la journée organisée en septembre par cette association.

En complément, nous allons pouvoir intégrer leur dispositif de télé-expertise pour réaliser des diagnostics via des examens génétiques pour toutes les personnes volontaires. En l'état actuel de la science, nous savons que plus de 70% des situations sont d'origine génétique. Il est donc important de pouvoir bénéficier de cette avancée scientifique.

➤ TELETHON

L'objectif du Téléthon est de financer des opérations de recherche, notamment en génétique. Puisque l'on sait dorénavant qu'une grande majorité des handicaps sont d'origine génétique, il est tout naturel que les "combats" du Téléthon et de l'Unapei 34 se rejoignent.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous associer pour la première fois à la journée d'action du Téléthon sur Montpellier, au mois de décembre 2023.

L'Unapei 34 a organisé plusieurs manifestations à cette occasion (Karaoké, initiation boxe) et a reversé les fonds au Téléthon.

COMMUNICATION

Nous avons commencé à améliorer notre visibilité, et pour cela, nous avons investi dans du matériel de communication (barnums, roll-up...). Ainsi, à chaque fois que nous participons à une manifestation, nous sommes pleinement visibles et repérés.

Nous avons fait le choix de moderniser notre image, en changeant légèrement notre charte graphique et en premier lieu, le logo. Dorénavant, nous adoptons totalement le "look" Unapei en utilisant le logo type de la charte graphique nationale.

Nous avons ensuite mis à jour nos outils, documents, comme le papier en-tête, les cartes de visite...

Un groupe de travail a été mis en place afin de créer un "espace familles" sur le site internet. Des outils, des fiches pratiques, des informations sur les services et les aides disponibles, sont mis à disposition des familles. Cet espace, d'ores et déjà disponible, sera enrichi régulièrement.

DON EN CONFIANCE

Nous nous sommes engagés, depuis plusieurs années, afin d'obtenir le label "don en confiance", gage de sérieux et de transparence pour un donateur.

Nous attendons le retour de l'expert du don en confiance d'ici quelques semaines.

Pour parvenir à satisfaire à ces critères, outre tous les documents transmis, nous avons dû modifier quelques présentations lors de notre Assemblée Générale et réaliser l'"essentiel". Librement téléchargeable depuis notre site internet, chacun pourra y trouver tous les éléments principaux concernant notre Association.

Toutes ces actions de partenariats et de communication, ont des répercussions positives et concrètes pour nos personnes en situation de handicap.

Ainsi, à titre d'illustration, avec l'association LAJB (Les Amis de Jean Ba) et l'Association Cap au Large de Sète en partenariat avec la société CAPTAIN WATT, en septembre 2023, 8 résidents et leurs accompagnateurs de l'EAM Le Guilhem ont embarqué pour une sortie en mer au large des côtes sétoises.

Amenés à se déplacer régulièrement dans le cadre de leur parcours de formations les jeunes du SESSAD la Domitienne ont besoin d'être autonomes sur les trajets du quotidien. Dans cet objectif ils ont participé durant 5 jours à des ateliers autour de la mobilité douce. En partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA34) 7 jeunes ont suivi la formation « Savoir rouler à vélo ».

Une journée a eu lieu à la MAS de Mèze avec les sapeurs-pompiers.

FONDS DE DOTATION

Nous avons créé en fin d'année 2023 un fonds de dotation dont le but est de nous permettre de présenter des projets à des mécènes pour obtenir des financements privés : nous travaillons actuellement avec l'aide de la société « Limite », et en lien avec l'Unapei 30, à concrétiser des actions visant à nous faire connaître auprès de mécènes privés et à obtenir leur aide pour la réalisation de projets au bénéfice des personnes que nous accompagnons.

RESSOURCES HUMAINES

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRIGEANCE

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2023, l'Unapei 34 est engagée dans un processus long et nécessaire afin de moderniser sa "dirigeance".

Ainsi, nous avons défini une organisation cible, présentant 5 pôles de gestion des établissements (soit territoriaux, soit thématiques) et un pôle services patrimoine et logistique.

Ces pôles seront sous l'autorité hiérarchique d'un Directeur Général Adjoint.

En 2023, nous avons tout d'abord créé le poste de DGA et recruté à cet effet, M. Jean-Michel ROCHE.

En suivant, nous avons conceptualisé le pôle Pays de Thau en définissant les organigrammes et la répartition des tâches. Nous avons promu M. Olivier PRADEL au poste de Directeur de Pôle au 1^{er} janvier 2024. Nous avons procédé en parallèle, au recrutement de 2 directions adjointes de pôle.

Une modification d'organisation doit être accompagnée. Dès lors, nous avons complété la formation au management des cadres du pôle de Thau et du Siège par une formation spécifique "rôle et posture du manager".

Ces derniers mois, nous accompagnons la mise en place de ce pôle, en évaluant et adaptant l'organisation.

Nous prévoyons la mise en place du pôle de St Martin de Londres dans un futur proche.

FORMATION

L'Unapei 34 est attachée au maintien et au développement des salariés. En 2023, notre investissement formation se chiffre à 353 431 € et 770 salariés formés, et 91 contrats d'apprentissage.

Le lecteur comprendra donc qu'il est impossible de lister et détailler les formations engagées en 2023.

Ainsi, outre celle relative à "rôle et posture" (cf. nouvelle organisation), nous souhaitons détailler spécifiquement une action particulière, à savoir anticiper la réforme Serafin-PH.

Le Président Hollande a lancé un projet de modification de la tarification avec Serafin-PH. Fin des coûts historiques et des prix de journée. Le but est de définir les besoins de chaque personne en situation de handicap, pour ensuite leur proposer des "prestations" qui seront alors financées par les autorités de tarification et de contrôle.

Il est donc aisé de comprendre que la mise en œuvre de cette tarification aura des répercussions majeures sur notre Association.

Devant l'ampleur de la tâche, l'Etat est en train de modifier son approche. Pour autant, Serafin-PH sert et servira certainement à mesurer notre action concrète auprès des personnes en situation de handicap. Il faut donc pleinement intégrer Serafin-PH dans nos missions.

Dès lors, nous avons formé en 2023-2024, tous les cadres de l'Unapei 34 via des formateurs internes. Cela concerne près d'une centaine de salariés.

Maintenant, nous pouvons nous servir de ces nouvelles compétences pour faire évoluer nos outils (comme par exemple le dossier de l'utilisateur, le projet d'établissement).

Nous sommes parés pour le décollage de la fusée Serafin-PH

PROBLEMATIQUES CONTRACTUELLES

Les salariés de nos établissements font un métier "passion", celui qui a du sens et qui donne une satisfaction d'aider à améliorer le quotidien de son prochain (!).

Certes, nous faisons un beau métier, mais il ne faut pas que les pouvoirs publics se réfugient derrière cela pour ne pas voir que les conditions salariales ne suivent pas la même courbe que le coût de la vie.

Malgré toutes les mobilisations (nationales et locales), nous déplorons toujours un "Séguir à deux vitesses". Nous avons encore un tiers des salariés qui ne bénéficient pas de la revalorisation Séguir. C'est toujours "inadmissible".

Par ailleurs, alors que nous voyons tous les jours les conséquences de l'inflation, les rémunérations des salariés du secteur médico-social stagnent, car les pouvoirs publics n'abondent pas nos budgets relatifs à la masse salariale.

Ces éléments concourent naturellement à une défection des professionnels. Nous avons une crise d'attractivité des métiers de l'humain.

Afin de pallier cette conséquence, l'Unapei 34 ne reste pas inactive.

Tout d'abord, quand nous le pouvons en 2023 et 2024, nous octroyons des primes aux salariés à la hauteur de nos capacités.

Nous revoyons en profondeur nos méthodes de recrutement. Aussi, nous participons régulièrement à des salons (ex. "salon du taf") mais également à des forums (forum des associations en début d'année scolaire, forums thématiques...) Nous investissons également les réseaux sociaux et plus notamment les médias radiophoniques. Vous avez peut-être entendu des spots recrutement concernant notre futur établissement de Viols-le Fort sur les ondes de France Bleu.

DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Unapei 34 a, comme toutes les années, fait évoluer ses établissements et services afin de s'adapter et améliorer notre action auprès des personnes en situation de handicap.

OUVERTURE DE NOUVELLES PLACES/SOLUTIONS

➤ FOYER DE VIE MONTPELLIER

Nous avons obtenu il y a plusieurs années, de la part du Conseil Départemental de l'Hérault, l'extension de notre Foyer de Vie les Ecureuils de Montpellier. Pour cela, nous avons "dû" construire un nouveau bâtiment.

Celui-ci a été livré en octobre 2023 et ainsi, nous pouvons accueillir 12 personnes en accueil complet. 7 d'entre eux étaient déjà bénéficiaires de l'ATO en externat.

➤ AVP MAS CARBO

Sur Frontignan, nous avons pu labelliser la résidence Mas Carbo en tant qu'habitat inclusif (Convention Aide Vie Partagée). Si nous avons pu avoir des difficultés de recrutement au démarrage, nous sommes maintenant pleinement opérationnels, et bien que le financement soit limité à 6 habitants, notre action d'animation et de médiation, permet de faciliter la vie des 20 résidents du Mas Carbo.

Gageons que nous puissions reproduire l'opération dans le futur.

➤ EXTENSION ENTOUR'AGE

Initialement dédié aux résidents des écureuils de Montpellier, le dispositif Entour'âge permet de préparer nos résidents à l'après 60 ans, en cherchant des solutions et en les accompagnant dans la transition.

Devant le succès de ce dispositif, nous l'avons étendu à l'ensemble des établissements pour adultes de l'Unapei 34 en renforçant bien évidemment l'équipe.

➤ PROJET CREATION CRECHES

Nous avons récemment rencontré des responsables de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault dans le but de voir comment nous pourrions arriver à créer une ou des crèche(s) accueillant des enfants handicapés et non handicapés. L'accueil qui nous a été réservé a été positif et nous allons donc nous mettre en situation de créer ce type de structure qui bénéficie de financements de la Caisse.

➤ CREATION DU SERVICE MEDICAL MOBILE

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap, est une priorité de notre Association. Mais force est de constater que nous sommes encore bien loin des promesses et des communiqués de presse.

Par ailleurs, beaucoup de nos établissements n'ont pas réellement de service médical qui peut être mobilisé en cas de crise ou problème spécifique.

C'est pourquoi, dans le cadre de la négociation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), nous avons obtenu des crédits pour créer le service médical mobile.

L'objectif de ce service est de pouvoir, d'une part, cartographier tous les partenaires et les dispositifs médicaux existant sur nos territoires.

Cela nous permet de pouvoir les utiliser en cas de besoin, mais également d'anticiper et prévoir des collaborations futures.

A titre d'illustration, nous avons chargé ce service de déployer, au niveau associatif, le partenariat avec le réseau des maladies rares, afin de réaliser, pour ceux qui le souhaitent, une étiologie (recherche spécifique de la cause du handicap).

Mais ce service peut aussi être appelé par un établissement de l'Unapei 34 pour lequel un résident présente une situation sanitaire problématique, en dehors de son champ de compétence.

Dès lors, le médecin du service médical mobile peut faire un bilan diagnostique pour ensuite proposer le bon parcours de soins adapté à ce problème particulier, en utilisant le réseau ou les ressources internes.

➤ CREATION DU DRAC A FRONTIGNAN

Le DRAC - Dispositif Ressource d'Accompagnement et de Coordination - a pour vocation l'accompagnement temporaire d'enfants et d'adolescents présentant un risque de rupture de parcours. Le dispositif propose des interventions venant soutenir les accompagnements existants et mobiliser les partenaires dans une logique de co-construction.

La durée de l'accompagnement proposé par le DRAC est d'une durée de 6 mois renouvelable maximum 2 fois. Les interventions pourront se faire à domicile, dans les locaux de l'IME et dans les différents lieux d'accueil de l'enfant.

Le DRAC s'adresse à des enfants et adolescents de 3 à 20 ans, présentant un trouble du neurodéveloppement avec ou sans troubles associés. Il faut que la personne ait reçu une notification de la MDPH avec une orientation SESSAD.

➤ DIMINUTION DU NOMBRE D'AMENDEMENTS "CRETON"

Nous déplorons depuis de nombreuses années qu'un nombre important d'enfants de nos IME soient contraints de rester dans la structure enfant, faute de places en secteur adultes. Ceux-ci relèvent alors de l'amendement "Creton".

Grâce aux places créées et au travail partenarial réalisé par nos Directions d'IME, nous constatons avec satisfaction une baisse drastique des enfants "Creton".

Alors que nous en comptions 59 en 2021, ils ne sont plus que 28 au 31.12.2023.

➤ OUVERTURE DU TREMLIN

L'inclusion fait partie de nos valeurs et objectifs de travail. Elle doit dicter nos besoins et orientations.

En 2023, à l'initiative de l'ESAT l'Envol de Castelnaud, nous avons créé un "restaurant", baptisé le Tremplin, dont l'idée est venue des travailleurs handicapés eux-mêmes.

Nous avons donc cherché et acquis un fonds de commerce, repris le bail et procédé à des travaux importants de remise en état du local.

De la conception à la réalisation des travaux, dans la décoration intérieure et extérieure, tout a été effectué par et avec des personnes en situation de handicap mental, qu'elles soient à l'ESAT ou à l'EA.

Depuis octobre 2023, nous proposons donc un restaurant "ordinaire" de 70 couverts, dans la zone de Pierresvives à Montpellier.

La qualité des repas et du service sont salués par tous.

Le restaurant le Tremplin fait partie du pôle restauration de l'ESAT qui a obtenu le label ECOCERT qui récompense des établissements répondant à des exigences environnementales et sociales strictes. C'est la première fois qu'un ESAT reçoit cette labellisation pour une restauration collective.

➤ REPONSE AUX APPELS A CANDIDATURE ET A MANIFESTATION D'INTERET

Tout au long de l'année, nous avons répondu à des appels à candidatures proposés par l'ARS. A cet égard, nous avons candidaté pour déployer un Dispositif d'Auto Régulation au sein d'une école de Castelnaud.

De même, nous avons soumis à l'Administration de proposer des accompagnements pour les enfants durant les « petites » vacances scolaires.

Malheureusement nous n'avons pas été retenus.

Par ailleurs, nous nous sommes associés avec plusieurs associations de l'Unapei Occitanie pour répondre à la création de 3 unités résidentielles complexes. Ainsi, deux Unapei de l'Occitanie ont été autorisées à créer ces unités sur leur département. L'ARS a fait le choix de ne pas en positionner dans l'Hérault, l'Unapei 34 n'a pas donc pas pu être choisie.

Nous avons répondu en février 2024 à l'appel de l'Administration qui souhaitait connaître les possibilités de créations de places par les associations dans le cadre du plan « 50 000 solutions ». A ce titre, nous avons déposé 7 projets (ARS ou CD) que nous pourrions déployer avant la fin de l'année. Nous avons également proposé 10 autres projets qui nécessiteraient plus de temps pour une mise en œuvre puisque liés à la construction de locaux. Enfin, nous leur avons également fait part d'une déclaration d'intention pour d'autres créations d'établissements, type IME ou EAM.

Enfin, nous avons récemment candidaté pour la création de places de SESSAD. L'ARS nous a fait part d'une validation partielle de nos demandes. Ainsi, nous devrions pouvoir compter 7 places de SESSAD de plus à la rentrée de septembre, réparties entre Frontignan et Lunel.

➤ EVALUATION

Il est aisé, dans un rapport d'activité, de se féliciter des actions entreprises et des résultats visibles. Encore est-il important d'évaluer réellement notre action.

La loi du 2 janvier 2002, impose aux établissements d'évaluer périodiquement notre mission. Une réforme majeure de cette loi nous a conduits à réaliser l'évaluation "externe" de notre EAM.

Cette évaluation est réalisée par un organisme extérieur, certifié par la COFRAC. Les auditeurs analysent près de 190 critères, dont 18 plus particulièrement.

A l'issue de cette évaluation, un rapport est transmis aux autorités de tarification et de contrôle, l'ARS et le CD34, qui pourrait demander la suspension de l'agrément de l'établissement.

Nous avons donc préparé cette évaluation en réalisant avec notre service Qualité, une "version en blanc". Ensuite, nous sommes passés sous les fourches caudines de l'organisme d'évaluation.

L'établissement a obtenu la de 3,72/4 témoignant de sa qualité. Cela ne nous a pas empêchés de vouloir quand même élaborer un plan d'action pour améliorer cette note pour la prochaine fois.